

# Deux monnaies fribourgeoises

Autor(en): **Henseler, Ant.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société suisse de Numismatique**

Band (Jahr): **3 (1884)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-170600>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# BULLETIN

DE LA

## Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für Anfragen, Offerten oder Anzeigen betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

### Deux monnaies fribourgeoises.

En faisant les recherches nécessaires pour mon *Essai sur les monnaies d'or et d'argent* de Fribourg, je ne fus pas peu surpris des deux faits que voici.

Le premier avait pour moi un intérêt tout particulier, puisqu'il se rapportait à une pièce d'argent de Fribourg, et prouve combien peu on doit se fier à un auteur pour certifier l'existence d'une monnaie, même peu ancienne, si on ne l'a jamais vue.

M. Alphonse Bonneville, dans son *Encyclopédie monétaire* (Paris 1851), cite et même figure une pièce de 2 fr. de Fribourg de 1813. Je dirai plus, il ajoute les données suivantes :

Poids, 14 gr. 500 ;

Titre, 895 mill. ;

Val. intr., fr. 2»85.

Quant à la figure, l'auteur s'est contenté de réduire celle de l'écu neuf de 1813 et de remplacer 4 FRANK<sup>N</sup> par 2 FRANK<sup>N</sup>. (Voir planche I, fig. 1.)

Or, cette pièce n'a jamais existé que dans l'Encyclopédie de M. Alphonse de Bonneville.

Je crois, ou que l'auteur a vu une pièce de 10 batzen (qu'il ne figure ni ne mentionne) et l'a prise, vu sa ressemblance avec l'écu, pour le demi-écu neuf et, dans ce cas, la valeur indiquée

de 2 FRANK<sup>N</sup> serait la preuve d'un travail que'que peu superficiel, ou bien ce renseignement fourni à l'auteur est le fait d'une mauvaise plaisanterie.

Les comptes de la monnaie en 1813 ne font aucune mention de cette pièce de 2 francs et l'on sait que, dès 1803, la pièce de 20 batzen n'existait que comme monnaie *fictive* ou de compte et s'appelait *l'écu-petit-nouveau*.

Je renvoie avec plaisir les lecteurs du *Bulletin* au savant travail publié sur les monnaies de Fribourg, dans les *Etrennes fribourgeoises* de 1884, par le Père Nicolas Rædlé et ils se convaincront de la vérité de mon assertion.

Le second fait se rapporte à une petite pièce de billon, dont j'ai possédé *deux paires de coins*, et qui paraît-il n'a *jamais vu le jour* (que comme essai du graveur peut-être).

C'est une pièce d'un *rappe* de 1827, pièce concordataire, dont la fig. 2 de notre planche est la reproduction exacte.

Les quatre coins sont signés : KÜENZI.

Aucun auteur n'a mentionné cette monnaie de Fribourg et sans vouloir en nier complètement l'existence, je crois pouvoir assurer par la conservation des coins qu'ils n'ont pas été employés.

Le *Bulletin* serait heureux de pouvoir un jour donner un renseignement précis à ce sujet ; pour cela, je fais appel à tous ses lecteurs, bien persuadé que si l'un d'entre eux possédait un exemplaire de cette monnaie, il voudrait bien me le communiquer pendant quelques instants.

ANT. HENSELER.

---

## Chronique.

---

### Petites notices.

Au tir fédéral, qui eut lieu à Lucerne en 1832, un Bernois de Sumiswald gagna un prix considérable pour cette époque où l'on n'avait pas encore eu l'idée de faire frapper des médailles commémoratives et des écus de tir *ad hoc*.

Ce prix consistait en une superbe médaille d'or de grand mo-

## DEUX MONNAIES DE FRIBOURG

N<sup>o</sup>1



N<sup>o</sup>2

